



# SANT HERNOT YACHT CLUB

SHYC [48.10,7 N - 4.33,2 W]

samedi 19 août 2017

## TRAVERSÉE DE LA BAIE « CHALLENGE ALBERT QUENTRIC »

### AVIS DE COURSE

#### 1. REGLES

La régata sera régie par : Les RIR, (document disponible au briefing) - Le présent avis de course - La fiche course. Pavillon de course obligatoire sur chaque bateau participant : Guidon du SHYC.

#### 2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1. La régata est ouverte à tous les bateaux habitables armés en côtiers (< 6 milles).
- 2.2. Les concurrents (au moins deux par bateau) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription leur **licence FFVoile valide** portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- 2.3. Une licence temporaire peut être délivrée aux non licenciés à l'inscription.

#### 3. DROITS A PAYER

Membres du SHYC, gratuit. Autres concurrents 15 € par bateau. Pavillon du SHYC obligatoire : 10 €.

#### 4. PROGRAMME

- 4.1. Confirmation d'inscription : le vendredi 18 août à partir de 18h au local du SHYC.
- 4.2. Briefing : le 19 août à 9h au local du SHYC. Heure de départ du 1<sup>er</sup> bateau fixée au briefing.
- 4.3. Parcours : Deux manches, aller **Morgat - Tréboul** direct en formule « course poursuite » - apéro et pique-nique à Tréboul - retour **Tréboul - Morgat** en formule classique.
- 4.4. Résultats et remise des prix vers 18h30 au Relais des Pêcheurs

#### 5. FICHE COURSE

Fiche course disponible à la confirmation des inscriptions.

#### 6. CLASSEMENT

- 6.1. Système de classement par manche : 1<sup>ère</sup>, ordre d'arrivée. 2<sup>ème</sup>, temps sur temps.
- 6.2. Classement général : pour chaque manche, 1<sup>er</sup> 1 point, 2<sup>ème</sup> 2 points, etc ...
- 6.3. Ex-aequo : nombre de meilleures places, si besoin classement dernière course
- 6.4. Abandon, disqualification : nombre de points égal au nombre de bateaux plus un.

#### 7. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, avant, pendant, ou après la régata.



Le SHYC est affilié à la Fédération Française de Voile et soutient la station SNSM de Douarnenez  
SHYC, quai Kador, Morgat, 29160 Crozon shyc@shyc.fr tel. : 06 80 04 37 36  
<http://shyc.fr>

